
Table alphabétique générale des textes réglementaires permanents publiés au Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale depuis le 1er octobre 1944.

Numéro d'inventaire : 2000.01431

Type de document : texte ou document administratif

Date de création : 1946 (vers)

Description : Brochure aux feuilles agrafées.

Mesures : hauteur : 242 mm ; largeur : 155 mm

Notes : Auteur : Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche / Textes réglementaires classés alphabétiquement et renvoyant à des numéros du B.O. (Période 1944 à août 1946)

Mots-clés : Textes normatifs relatifs à l'enseignement en France (législation, débats, BO)

Filière : non précisée

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 93

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE
des
TEXTES RÉGLEMENTAIRES PERMANENTS
publiés
depuis le 1^{er} Octobre 1944



Sept 1946 (?)

TABLE ALPHABÉTIQUE GÉNÉRALE

des textes réglementaires permanents publiés au Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale depuis le 1^{er} Octobre 1944

Le premier nombre renvoie au numéro du bulletin dans lequel le texte a paru,
le second à l'année de publication et le troisième à la page.

A

Absence (Autorisation d')

- Aux prisonniers, déportés, rapatriés en vue de leur permettre de concourir à certaines sessions spéciales. C. 25-9-1945 49-45-3343
- Pour assister aux congrès des partis et organisations de la Résistance. C. 28-2-1945 23-45-1413
- V. aussi *Congès*.

Académie, Administration académique

- Traitements et échelles :
 - D. 24-4-1945 31-45-1982
 - D. 13-6-1945 37-45-2484
 - D. 19-7-1946 42-45-2943
- Cadres du personnel (effectif) D. 29-7-1945 42-45-2939
- Statut des secrétaires et des rédacteurs des Académies autres que celle d'Alger. D. 18-3-1946 19-46- 517

- Traitements et classes des rédacteurs des Secrétariats des Académies :
 - à compter du 1-1-44, D. 14-5-1946 25-46- 756
 - à compter du 1-1-45, D. 14-5-1946 26-46- 756
- Reclassement. A. 30-7-46 .. 38-46-1120
- Rapports avec les inspecteurs relevant de la Direction de l'E.P.S. et ceux des Mouvements de Jeunesse, Cir. 23-5-1945 34-45-2186

Académie d'Alger

- V. : *vice-recteurs de l'Académie d'Alger*.

Académie des Beaux-Arts

- Nombre des académiciens libres et des correspondants libres. D. 18-6-1946. 31-46- 901

2

TABLE ALPHABETIQUE

Académie de France

— Taux de pension et indemnités des membres non résidents. D. 12-6-1946 40-46-1199

Académie des Sciences

— Nombre des membres de la Section des Membres non résidents. D. 3-11-1945 57-46-3658

Accidents scolaires

— Etablissements et transmissions des dossiers. C. 12-1-1946 17-46-1050
— Accidents dans les Centres d'apprentissage. V. : Centres d'apprentissage. Dans les Mouvements de jeunesse. V. : Assurances.
— Assurances. Education physique post-scolaire. C. 5-2-1946 13-46-353
— Arrêt du Conseil d'Etat. 23-3-1945 27-46-799
— Prévention des accidents d'électrocution. C. 11-6-1946 30-46-865
— Responsabilité civile des élèves chargés de surveillance. C. 12-4-1946 22-46-643

Accidents du travail

— Adaptation de la législation à celle de la sécurité sociale. O. 10-10-1945 54-46-3562
— Modification de l'art. 2 (8 2) de la loi du 9 avril 1898. O. 3-11-1944 7-44-339
— Modifiée par l'O. du 13-1-1945 16-45-081
— De l'art. 3 de la loi du 9-4-1898. O. 30-5-1945 35-45-2269
— Tarif des frais médicaux. A. 25-9-1945 (modificatif). 48-45-3321
— Validation. Ordonnance validant des actes de l'autorité de Vichy. O. du 17-11-1944 9-44-443

Achat sur factures

— V. : Dépenses. Marchés de l'Etat.

Actes administratifs

Actes législatifs
— Forme de promulgation. D. 23-11-1945 63-45-3831

Action artistique

— V. : Service d'...

Activités dirigées

— Conseil Interieur 7-44-356
— (bénévoles). C. 5-12-1944 11-44-614

— Note de service du 14 décembre 1944 13-44-785
— C. 11 avril 1946 12-46-645

Activités physiques

— V. : Centre d'apprentissage. Crédits de l'E.P.S.

Activités sportives

— Répartition des postes de professeurs. C. 10-7-46 35-46-1006

Administrateurs civils

— O. 9-10-1945 50-45-3369
— Statut. Avancement. D. 18-10-45 53-45-3514
— Rectif. 54-45-3563
— 55-45-3586
— Intégration dans le corps des administrateurs civils. D. 22-5-1946 27-46-773
— D. 22-5-1946 29-46-833
— Effectifs des A.C. au Ministère de l'Education Nationale 38-46-1117

Administrateur général de la Comédie-Française

— V. : Comédie-Française.

Administration centrale

— V. : Ministère de l'Education Nationale. Indemnités sur fonctionnaires de l'A.C.

Administration musulmane

— V. : Brevet de Hautes Etudes d'Administration Musulmane.

Admission dans les cours complémentaires

— N. de S. 25-4-1945 30-45-1935
— —N de S. 20-6-1945 41-45-2842
— Admission dans les sections professionnelles. C. 20-3-1946 20-46-575
— Classe de 1^{re} année en 1946. C. 25-5-1946 27-46-799

Admission dans les Etablissements d'Enseignement Technique

— C. 23-4-1945 30-45-1937
— C. 20-3-1946 20-46-575

Admission dans les lycées et collèges

— Classes de 6^e. C. 4-5-1946 24-46-698
— Classes de philosophie ou de mathématiques. C. 28-5-1946 28-46-319

TABLE ALPHABETIQUE

3

Agents du cadre spécial de l'Enseignement supérieur

— Reclassement. V. traités.

Agents comptables

— Classement de l'agent comptable de la réunion des musées nationaux. D. 29-4-1946 24-46-727
— Modification de l'indemnité de l'agent comptable de la réunion des musées nationaux. A. 26-4-1946 27-46-807
— V. : Indemnités des A. G.

Agents contractuels

— Statut. C. (fin) 1-10-1945 51-45-3409
— Avancement des contractuels ayant participé à la relève. C. (fin) 14-4-1945 37-45-2472
— Classement pour l'attribution des indemnités pour frais de mission, de tournées, d'indemnité. A. (fin) 25-11-1944 14-45-856
— Rémunération des agents sur contrat. D. 14-8-1945 45-45-3060
— Acompte. C. (fin) 19-5-1945 33-45-2111
— Indemnités pour difficultés exceptionnelles d'existence. C. (fin) 16-6-1945 38-45-2555
— Employés recrutés sur contrat. Ord. 28-8-1945 J.O. 29-8-45 5382
— Ministère de l'Education Nationale (conditions de nomination, effectifs des employés recrutés sur contrat). A. 22-7-1946 36-46-1018
— Commissariats régionaux du travail des jeunes. C. 25-4-1945 30-45-1941
— Manufacture Nationale de Sevres. D. 31-3-1945 27-45-1723
— Services extérieurs de la Direction des Monuments historiques. A. 23-4-1945 30-45-1046
— Ecoles nationales de sport. D. 14-12-1945 1-46-49
— A. 16-8-1946 40-46-1208
— Direction des Archives de France. Conditions de recrutement et de rémunération des agents contractuels. D. 13-3-1946 17-46-468
— Rectificatif 19-46-551
— Bibliothèques. Conditions de recrutement et de rémunération du personnel contractuel. D. 1-3-1946 17-46-469
— D. 24-11-1944 (art. 1^{er}) 11-46-631
— modifié par D. 8-3-1945 24-45-1514
— D. 7-7-1945 40-45-2768
— Rectificatif 44-45-3170
— Réunion des Bibliothèques nationales. Conditions de recrutement et de rémunération du personnel contractuel. D. 1-3-1946 17-46-470

— Classes de 6^e. A. 1-3-1945 22-45-1326
— N. 16-3-1945 26-45-1639
— N. 17-5-1945 33-45-2116
— Constitution des dossiers. C. 29-1-1945 18-45-1145
— Inscription conditionnelle. Cir. 14-8-1946 36-46-1036
— Classe de 2^e moderne. C. 23-8-1945 44-45-3154
— Classe de mathématiques spéciales. N. 3-7-1946 33-46-945
— Classe de mathématiques supérieures. N. 3-7-1946 33-46-945

Affichage

— Interdiction d'afficher l'effigie de certaines personnes. Penalités. O. 12-10-1944 1-44-16
— Sites, perspectives, paysages, réglementation. C. 13-2-1946 10-46-456
— Affichage de la Déclaration des Droits de l'Homme. V. ces mots.
— Protection de certaines zones. C. 6-7-1946 34-46-977
— V. : Zones pittoresques.

Afrique du Nord

— Réforme des traitements des fonctionnaires. O. du 17-3-1945 J.O. du 18-3-45
— Personnel N. de S. 5-7-1945 41-45-2846
— Personnel payé sur le budget de l'Etat en service en Afrique du Nord. Or. 23-7-46 42-45-2924
— Amélioration de la situation des fonctionnaires. Cir. 13-8-1946 37-46-1093
— Indemnité forfaitaire de cherté de vie. D. 24-8-46 37-46-1093
— V. aussi : Algérie.

Agence des bâtiments de France

— Organisation. D. 21-2-1946 16-46-453
— Entretien des bâtiments civils et palais nationaux. D. 21-2-1946 16-46-454
— Chefs d'Agence V. : Architectes.

Agents d'Anatomie et de Laboratoire.

— D. 23-4-1945 29-45-1861

Agents des Cadres complémentaires

— Conditions de recrutement et statut. D. 2-10-1945 57-45-3645
— V. aussi : Auxiliaires.